

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de DREUX

Canton d'ANET

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2020

L'an **deux mille vingt**

Le **Vendredi vingt-huit Février** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents (17/19) : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Ludovic DESHAYES Isabelle MANCEAU Josée POULAIN, Arnaud GUIRLIN, Florence DELISLE, Michèle BORNAMBUC, Jean-François NOËL du PAYRAT

Etaient absents excusés (2/19) : Anne-Marie HAIE (pouvoir à Nicole KERMARREC), Frédéric LAIGNIER (pouvoir à Christian BOUCHER)

Votes exprimables : 19/19

André BROU est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

D.2020/02/28-01
CPTÉ ADMIN 2019
BUDGET GENERAL

1° / Comptes Administratifs 2019

a) Budget Général

Le compte Administratif 2019 sur le budget général est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2019 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 739 548,78 € pour 2 943 019,72 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 1 418 795,74 €), ce qui porte en fonctionnement, l'excédent cumulé de fonctionnement à + 1 203 470,94 €.

Section d'Investissement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 2 521 220,09 € pour 2 006 575,75 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2019 se solde donc par un déficit de 514 644,34 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 170 701,15 €.

Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2019, est excédentaire de 688 826,60 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget général. Adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-02
CPTÉ ADMIN 2019
BUDGET EAU

b) Budget Eau

· Section de Fonctionnement

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2019 et présente le compte administratif du budget « Eau » arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 153 753,91 € pour 247 347,29 € de Recettes. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté (71 067,26 €), le nouvel excédent de clôture 2019 en Fonctionnement ressort à 93 593,38 €

· Section d'Investissement

En section d'investissement, le déficit ressort à 26 848,83 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur déficitaire (14 172,24 €) le déficit global de clôture en investissements ressort à 26 848,83 €.

Le résultat global de clôture cumulé, Fonctionnement et Investissement, fait donc apparaître un excédent de 66 744,55 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget « Eau ». Adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-03
CPTÉ ADMIN 2019
BUDGET CCAS

c) Budget CCAS

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2019 et présente le compte administratif du budget CCAS dont l'excédent global de clôture ressort à 3 525,14 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget CCAS. Adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-04
CPTÉ GESTION
BUDGET GENERAL

2°/ Approbation des comptes de gestion 2019 du Trésorier

a) Budget Général

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2019 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Agglomération. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2019 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)
(en Euros)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2019	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT	- 170 701,15		- 343 943,19	- 514 644,34
FONCTIONNEMENT	1 418 795,74	635 701,15	420 376,35	1 203 470,94
TOTAL	1 248 094,59	635 701,15	76 433,16	688 826,60

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

b) Budget Eau

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau 2019 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de Dreux Agglomération. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2019 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser) (En Euros)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2019	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT	14 172,24		- 41 021,07	- 26 848,83
FONCTIONNEMENT	71 067,26	827,76	23 353,88	93 593,38
TOTAL	85 239,50	827,76	- 17 667,19	66 744,55

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

c) Budget CCAS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2019 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de Dreux Agglomération. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2019 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser) (En Euros)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2019	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT	0	-		
FONCTIONNEMENT	2 097,91	-	1 427,23	3 525,14
TOTAL	2 097,91	-	1 427,23	3 525,14

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3° / Affectation des résultats

a) Budget Général

Monsieur Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget général,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent de fonctionnement de 1 203 470,94 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019		1 203 470,94
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019 (compte D 001)		514 644,34
Restes à réaliser en dépenses	-	695 800,00
Restes à réaliser en recettes	+	495 800,00
Total à RAR au 31/12/2019		- 200 000,00
Besoin de financement	=	714 644,34
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		714 644,34
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		488 826,60

Adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-08
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET EAU

b) Budget Eau

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER, Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Eau Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent de fonctionnement de 93 593,38 € et un déficit d'investissement de 26 848,83 €, Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019		93 593,38
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019 (compte D 001)		26 848,83
Restes à réaliser en dépenses	-	0
Restes à réaliser en recettes	+	0
Total à RAR au 31/12/2019	-	
Besoin de financement	=	26 848,83
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		26 848,83
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		66 744,55

Adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-09
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET CCAS

c) Budget CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du CCAS Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent d'exploitation
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019	
INVESTISSEMENTS	
RESULTAT AU 31/12/2019	
EXCEDENT.....	3 525,14
DEFICIT.....	
001 Dépenses d'investissement	
EXPLOITATION	
EXCEDENT AU 31/12/2019	
- exécution du virement à la section exploitation	
Recette 1068 avec titre de recette.....	
Dont 0(reste à réaliser au 31/12/2019)	
002 Recettes de fonctionnement	3 525,14

Adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-10
TRANSFERT
BUDGET EAU
AU SMICA

4°/ Transfert du budget Eau au SMICA

Monsieur le Maire rappelle :

- la loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire aux communautés de communes et d'agglomération des compétences eau potable au 1er janvier 2020.

- la délibération n° 2018/11/30-12bis du 30/11/2018 décidant le transfert de la compétence « distribution d'eau potable » au SMICA (Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet).

Par conséquent, le budget annexe « Eau » n'a plus lieu d'exister dans le budget de la commune.

Le compte administratif 2019 du budget annexe « Eau » que le conseil municipal vient d'adopter fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

- Résultat de la section d'exploitation : **93 593,38 €**,
 - Solde d'exécution de la section d'investissement : **26 848,83 €**,
- Par ailleurs, les sommes suivantes ont été inscrites en restes à réaliser au titre de l'exercice 2019 **pour l'activité Eau** :
- **En dépenses : 0 €**,
 - **En recettes : 0 €**.

En ce qui concerne les résultats budgétaires de l'activité Eau, il est proposé au Conseil Municipal de les transférer en totalité au SMICA (Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet), pour lui permettre de financer les charges du service transféré. Ce transfert doit faire l'objet de délibérations concordantes de la commune et du SMICA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICA modifiés par l'arrêté préfectoral en date du 12/11/2018,

Vu la délibération n° D2019/12/27-07 du 27/12/2019 approuvant le règlement du service Eau potable du SMICA,

Vu les résultats budgétaires 2019 du budget « Eau » tels qu'ils ressortent du compte administratif 2019,

Considérant qu'en raison du transfert de la compétence « Eau potable » intervenu le 1^{er} janvier 2020, le budget annexe « Eau » n'a plus lieu d'exister dans le budget communal,

Considérant que ce transfert de compétence emporte la mise à disposition à titre obligatoire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de l'activité « Eau », ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, et notamment les emprunts mais aussi les subventions transférables ayant financé ces biens,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRONONCE** la clôture du budget annexe « Eau » au 31 décembre 2019 par réintégration des comptes de cette activité dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public,

- **DIT** que les emprunts et subventions transférables ayant financé les biens utilisés pour l'exercice de cette activité « Eau » à la date du transfert ainsi que les restes à réaliser 2019 concernant l'eau potable sont transférés au budget du SMICA.

- **DECIDE** de transférer en totalité au SMICA les résultats de clôture de l'activité « Eau » réintégrés au budget principal de la commune tels qu'ils ressortent de la répartition des résultats de clôture du compte administratif 2019, soit

- Résultat de fonctionnement : **93 593,38 €**,
- Solde d'exécution d'investissement : **26 848,83 €**,

- **DIT** que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 du budget principal pour un montant de **66 744.55 €**,

- **DIT** que le transfert du solde négatif de la section d'investissement s'effectue via l'émission d'un titre imputé sur le compte 1068 du budget principal pour un montant de **26 848,83 €**,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de ces résultats sont inscrits au budget primitif 2020 de la commune,

- **AUTORISE** M. le Trésorier à procéder aux opérations de clôture du budget « Eau » (intégration des comptes de ce budget dans le budget principal) et aux opérations nécessaires au transfert des résultats budgétaires,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition des biens et tout autre document relatif au transfert de compétence de l'eau potable.
Adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-11
BP 2020

5°/ Budgets Primitifs 2020

BUDGET GENERAL a) Budget Général

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

La population municipale est de 1 896 habitants au 01/01/2019 (chiffre communiqué par l'INSEE.)

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 250 (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,

La surface utile des bâtiments communaux est de 7 310 m²,

La dette en capital s'élève au 01/01/2020 à 1 024 008,58 € soit une dette de 540,09 € par habitant (la moyenne nationale étant de 595 €/habitant).

L'annuité de la dette pour 2020 est de 96 612,56 €, soit 50,96 € par habitant alors qu'elle est de 86 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants (données au 31/12/2016).

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 200 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 470 000 €.

Les principales dépenses étant les charges de personnel pour 700 000 €, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 110 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 533 000 €.

Les principales recettes sont :

a) les impôts et taxes pour 1 187 000 € dont :

- 551 715 € pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie
- 588 663 € au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux (dont 120 000 € pour la compétence Enfance-Jeunesse)
- 16 261 € au titre du FNGIR
- 30 000 € au titre du FPIC
-

b) les dotations de l'Etat pour 194 279 €

c) les produits de service (vente tickets cantine, accueil extra et périscolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 200 000 €.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 730 000 € (soit 33 % du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 120 000 €**.

Les principales dépenses 2020 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

	Chapitre 21		
2111	Acquisition terrains	22 000	} 359 900 €
2121	Plantation arbustes allée Cimetière	10 000	
2128	Autres aménagements divers	30 000	
21312	Bâtiments scolaires	30 000	
21318	Autres Bâtiments publics	10 000	
2135	Démolition	15 000	
2135-01	Changement fenêtres mairie	60 000	
2152	Installations voirie	20 000	
2153-06	Eclairage public	71 500	
21568-02	Vidéo-protection	21 400	
215	Matériel roulant	25 000	
21578	Panneaux de signalisation	15 000	
21578-02	Matériel divers voirie / jardinières	15 000	
2158-02	Outillage technique divers	5 000	
2183	Matériel informatique et de bureau	2 500	
2184	Mobilier	2 500	
218801	Autres immo corporelles	5 000	
	Chapitre 2313		} 1 057 800 €
2313-15	Travaux de voirie divers	10 000	
2313-18	Construction d'un restaurant scolaire	168 000	
2313-18.02	Equipements restaurant scolaire	50 000	
2313-20	Feux tricolores	40 000	
2313-21	Voirie Fermaincourt	50 000	
2313-22	Abords restaurant tranche ferme	165 800	
2313-23	Abords restaurant tranche option.1 cour	280 000	
2313-24	Abords restaurant tr. option.2 Rue Ch de Gaulle	114 000	
2313-25	Voirie Chemin de la Ferme Les Osmeaux	180 000	

Les principales recettes d'investissement attendues s'élèvent à :

- 730 000 € d'autofinancement brut communal,
- 488 827 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 80 000 € de remboursement de TVA
- 528 585 € de subventions

Le budget général 2020 s'établit à 4 320 000 € (Fonctionnement et Investissement).

Ce budget primitif Général 2020 est adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-12
BP 2020
BUDGET CCAS

b) Budget CCAS

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2020 pour le CCAS à hauteur de 12 300 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Après délibération, le budget CCAS 2020, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 12 300 €, est adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-13
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS

6° / Subventions aux associations

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande.

Associations	Pour mémoire versé en 2019	Proposition Budget 2020
Caisse Ecole Primaire	414	422
ANERVEDEL	47	48
U.D.T.L.	115	117
R.T.V.	288	294
Radio Grand Ciel	288	294
La Cour de Récré	254	259
AVIEL	1 154	1 177
Squash'eur 28	265	270
Football Club de Cherisy	2 872	2 929
Comité des Fêtes	1 093	1 115
Club du 3 ^{ème} Age Soleil d'Automne	1 093	1 115
Association Saint Pierre	1 093	1 115
Anciens Combattants SACMVG	632	645
Questions pour Un Champion	139	142
Prévention routière	139	142
Ass. Schweitzer Aide à domicile	265	270
Association Paralysés de France	139	142
SPDA Sézazereux	183	187
Judo Club Abondant	265	270
CHERIS'LOULOUS	255	260
FLORA GALLICA	208	212
AVERN	208	212
JEUX EN FOLIE	208	212
ASC Mézières	1 120	1 142
AASCC	1 000	1 000
Divers	1 526	1 557
TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations	15 263	15 548

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

MME HAIE ne prend pas part au vote pour la subvention au Club Soleil d'Automne.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

D.2020/02/28-14
VOTE DES TAUX.

7°/ Vote des taux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes 2019 qui resteraient inchangés.

Ces taux seraient donc pour 2020 :

Taxe d'habitation : 11,13%

Taxe foncière bâti : 17,01%

Taxe foncière non bâti : 27,67%

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D.2020/02/28-15
MODIF STATUTS
DU SIAM

1°/ Modification des statuts du SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Drainage de la région de Marcheais)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 1941 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Drainage de la région de Marcheais,
Vu la délibération en date du 30 août 1995 par laquelle le comité syndical se prononce en faveur de la création des statuts pour le bon fonctionnement du Syndicat,
Vu l'arrêté préfectoral n° 78 du 23 janvier 1996 portant modification des statuts du SIAM,
Vu la délibération du 20 février 2002 du Comité Syndical, modifiant l'annexe 1 jointe à l'arrêté préfectoral n° 78 en date du 23 janvier 1996,
Vu la délibération n° DEL/2019/009 du comité syndical modifiant l'article 5 des statuts du SIAM, de la façon suivante : « Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au sein du comité par **un délégué titulaire et un délégué suppléant** ».
Vu la délibération n° DEL/2020/006 du comité syndical modifiant l'article 6 et modifiant le nom du Syndicat,

Vu les statuts modifiés annexés à la présente délibération,

Considérant qu'il est nécessaire que les communes associées se prononcent sur la modification des statuts du SIAM,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Approuve la modification de l'article 6 des statuts du SIAM précisant que « le Bureau est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et de un ou plusieurs membres ».

Approuve la modification du nom du Syndicat, en ce sens qu'il s'appelle désormais le « Syndicat Intercommunal des Fossés des Alentours de Marcheais » (SIFAM).

2°/ Elections municipales des 15 et 22 Mars 2020 - Organisation du bureau de vote

Dans le cadre des élections municipales prévues les dimanches 15 et 22 Mars prochains, Monsieur le Maire expose qu'il convient d'établir le planning des présences sur les deux bureaux de vote de la commune. Le tableau établi sera adressé à chaque conseiller municipal.

D.2020/02/28-16
MISE A JOUR
TABLEAU DES
EFFECTIFS
CONFIRMATION
SUPPRESSION
DE POSTES

3°/ Mise à jour du tableau des effectifs après avis CT/CHSCT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2019/11/08-04 du 08/11/2019 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et la suppression de postes sous réserve de l'avis du Comité Technique.

Ce dernier, lors de sa séance du 6 février 2020, a émis les avis favorables à la suppression des postes suivants :

- 1 rédacteur – 35h/semaine – Avis n° 1.004.20**
 - 1 adjoint technique 35h/semaine - Avis n° 1.005.20**
 - 1 agent de maitrise 35h/semaine – Avis n° 1.006.20**
 - 1 adjoint du patrimoine 2^{ème} classe 18h/semaine – Avis n° 1.007.20**
 - 3 agents du patrimoine 1h30/semaine – Avis n° 1.008.20 – n° 1.009.20 et n° 1.010.20**
 - 1 conseiller principal APS 3h/semaine – Avis n° 1.11.20**
 - 1 professeur de musique hors classe 1h30/semaine – Avis n° 1.012.20**
- Après délibération, le conseil municipal confirme la suppression de ces postes à l'unanimité.

D.2020/02/28-17
ATTRIBUTION
CARTES CADEAU
AUX EMPLOYES
MUNICIPAUX

4°/ Attribution de cartes cadeau pour employés municipaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'attribution de chèques cadeaux pour les employés communaux à hauteur de 150 € au titre de l'année 2020.

- Cette démarche concerne 15 agents.
- Le montant de cette opération est de 150 € par agent, soit un total de 2 250 € imputable au compte 6232 du budget communal
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Le conseil municipal décide d'accepter l'octroi de chèques cadeaux pour les employés communaux au titre de l'année 2020.

Adopté à la majorité des voix exprimées : 18 Pour – 1 Abstention (C. Boucher)

III – TRAVAUX

D.2020/02/28-18
ACQUISITION
4 RADARS
PEDAGOGIQUES

1°/ Acquisition de 4 radars pédagogiques

Monsieur le Maire propose l'acquisition de 4 nouveaux radars pédagogiques afin de sécuriser plusieurs endroits de la commune.

En effet, il indique que ceux actuellement installés sur la commune semblent avoir un effet positif sur la réduction de la vitesse des automobilistes.

Il présente un devis de l'entreprise ELAN CITÉ pour 4 radars pédagogiques version solaire, interrogeables à distance, pour un montant de 7 500 € HT, soit 9 000 € TTC.

Après délibération ce devis est adopté à l'unanimité

2°/ Abords restaurant scolaire – Travaux supplémentaires

Monsieur le Maire évoque la dernière phase des travaux en cours pour l'aménagement des abords du restaurant scolaire et indique qu'il faudra prévoir des avenants pour des travaux supplémentaires (45 000 € environ). Le maître d'œuvre devrait transmettre les documents prochainement.

IV - DEVIS DIVERS

D.2020/02/28-19
ACQUISITION
PANNEAU
AFFICHAGE
HUMELAB

1°/ Acquisition panneau affichage Humelab

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un panneau d'affichage d'information qui serait installé à proximité de l'école maternelle et pourrait être consulté, notamment par les parents attendant leurs enfants à la sortie des écoles.

Il présente le devis de la société HUMELAB de Dreux pour un montant de 10 972,00 € HT, soit 13 166,40 € TTC.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité

D.2020/02/28-20
ACQUISITION
PANNEAUX
ACOUSTIQUES
REST. SCOLAIRE

2° / Acquisition panneaux acoustiques pour restaurant scolaire

Dans le cadre du nouveau restaurant scolaire / ALSH et afin de réduire encore le niveau sonore entre les différentes zones, Monsieur le Maire propose l'installation de 6 écrans acoustiques sur pied.

Il présente la proposition de la société DECIBEL France pour un montant de 4 128,40 €, soit 4 954,08 € TTC.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

D.2020/02/28-20 BIS

3° / Peinture pompe à chaleur

PEINTURE
POMPE A CHALEUR

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir la peinture de la pompe à chaleur installée à l'extérieur du restaurant scolaire/ALSH.

Il présente un devis de l'entreprise SNIC Chauffage pour un montant de 800 € hors taxes soit 960 € TTC.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

D.2020/02/28-21
DEVIS MAT ET

4° / Devis mât et projecteur rond-point du stade

PROJECTEUR
ROND POINT
STADE

Monsieur le Maire rappelle la dégradation du candélabre situé sur le rond-point du stade par un véhicule le 27 novembre 2019.

Il précise que le mât abimé servait également de relais au système de vidéoprotection et qu'il est nécessaire de le remplacer.

Il présente le devis de la SICAE ELY pour le remplacement du candélabre accidenté et la pose d'un mât de 14 m pour la somme de 8 583,08 € HT soit 10 299,70 € TTC.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

D.2020/02/28-21BIS
REMISE EN ETAT
SYSTEME

5° / Remise en état du système de vidéoprotection - Devis Secura one

VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose que la détérioration du mât d'éclairage public situé au rond-point du stade a entraîné un dysfonctionnement du système de vidéoprotection, ce mât accueillant un relais pour les caméras, notamment celle de Raville.

Il est donc nécessaire de prévoir la remise en état général du système et son renforcement par le déplacement du pont radio stade et le déplacement du pont radio rue de Paris.

Il présente un devis de la Société SECURA ONE pour un montant de 16 145 € hors taxes soit 19 374 € TTC.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

D.2020/02/28-22
REMISE EN ETAT

6° / Remise en état feux tricolores carrefour du Moulin

FEUX TRICOLORS
CARREFOUR
DU MOULIN

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover les feux tricolores situés au carrefour rue de Paris/rue de Sainte Gemme.

Un devis avait été établi par l'entreprise ENGIE INEO en 2018 pour 20 286 € TTC.

Une actualisation de ce devis sera demandée.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 25 000 € au budget pour la rénovation de ces feux tricolores. Adopté à l'unanimité.

D.2020/02/28-23
DEVIS CADRE

7° / Devis cadre tableau église

TABLEAU
EGLISE

Monsieur le rappelle la délibération n° 2019/11/08-20 du 08/11/2019 relative à la restauration du tableau conservé dans le retable de l'église, « L'Assomption », attribué à Camatti d'après l'œuvre de Murillo et confié à l'atelier de restauration ROUILLY.

Dans le cadre de cette restauration, il expose qu'il est nécessaire la fabrication d'un cadre pour le tableau et d'une boiserie avec deux panneaux latéraux.

Il présente la proposition de l'entreprise MN RESTAURATION DE MEUBLES de Favières (28) pour un montant de 3 191,60 € HT soit 3 829,92 € TTC.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est préconisé, après la réinstallation du tableau restauré, de mettre en place un éclairage spécifique pour sa mise en valeur.

V – POINT SUR TRAVAUX

Restaurant scolaire/ALSH - Monsieur le Maire indique qu'il reste quelques finitions à terminer mais que tout fonctionne bien dans l'ensemble.

Il est répété que l'espace restaurant scolaire/ALSH est soumis à des règles d'hygiène strictes et que son utilisation est réservée exclusivement à l'usage de restaurant scolaire et d'ALSH.

VI – COMMISSION SCOLAIRE

D.2020/02/28-24

APPLICATION
TARIFS COMMUNE

AUX ENFANTS

EN GARDE A

CHERISY

Application des tarifs communaux aux enfants gardés par les assistantes maternelles de Cherisy

Suite aux demandes exprimées par certaines familles extérieures à la commune dont les enfants sont gardés par les assistantes maternelles de Cherisy, Monsieur BOUCHER propose d'appliquer les tarifs communaux pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs à ces familles souhaitant inscrire leur (s) enfants dans les écoles de Cherisy et ce à compter de la rentrée de septembre 2020.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vu la baisse des effectifs dans les écoles et notamment à l'école élémentaire, Monsieur BOUCHER s'inquiète d'une éventuelle fermeture de classe pour la rentrée 2020.

TOUR DU TAPIS

Laurence CHOTARD

↳ Rend les clés de la salle communale où elle animait les ateliers communaux depuis plusieurs années ; elle quitte ses fonctions au sein du conseil municipal après 4 mandats (élue pour la 1^{ère} fois en 1995). Monsieur le Maire la remercie pour son implication dans sa fonction et pour la mise en place des activités communales (Atelier floral Atelier Cuisine – Gym douce - Cherisyéma). Elle précise qu'elle assurera la distribution des colis aux personnes âgées jusqu'à fin mars.

Bruno LOQUET

↳ Informe que le bulletin municipal 2020 est terminé et distribué aux habitants. Il remercie ses collègues qui se sont investis dans son élaboration.

Nicole KERMARREC

↳ Remarque que le cimetière est très propre et dit également au revoir à ses collègues du conseil municipal où elle avait été élue pour la 1^{ère} fois en 1995 (4 mandats). Monsieur le Maire la remercie pour le travail effectué notamment dans les procédures de reprise des sépultures au cimetière.

André BROU

↳ Signale le mauvais positionnement d'une plaque de rue Place du Pressoir. Il indique quitter ses fonctions après 55 ans au sein du conseil municipal (1^{ère} élection en 1965) mais précise qu'il continuera à s'occuper du stade. Monsieur le Maire le remercie vivement.

R.J. MOREAU PAGANELLI

↳ Signale qu'au cours de la dernière réunion du SICSPAD (Syndicat du Centre de Secours pour l'Agglomération Drouaise), il a été proposé la dissolution de ce syndicat.

Danièle LEGER

↳ Rappelle le projet d'installation de bancs sur la commune. Quitte également ses fonctions de conseillère municipale après 25 ans de mandat (élue en 1995). Se propose de continuer à porter les colis aux personnes âgées. Monsieur le Maire la remercie.

- ↳ Signale un camion stationné régulièrement sur le trottoir rue de Paris au niveau du feu tricolore. Pourrait-on y installer une jardinière ?
- Catherine DUTHIL
- ↳ Remercie ses collègues du conseil municipal pour leur accueil au cours de ce mandat tout en regrettant la lenteur d'exécution ou pas de certaines décisions. Elle ne se représente pas, principalement pour des raisons d'organisation, les horaires des réunions n'étant pas souvent compatibles avec la vie privée. Monsieur le Maire la remercie pour le travail effectué au cours de ce mandat, notamment en collaboration avec Nicole KERMARREC sur le cimetière.
- Daniel ROBERT
- ↳ Rappelle que la dernière commission des Chemins a eu lieu en juin 2019. Une opération de broyage aulieudit les Fonds Eaux serait nécessaire. Bruno LOQUET ajoute qu'il conviendrait de faire un état des lieux des chemins, beaucoup d'entre eux étant impraticables.
- Josée POULAIN
- ↳ Demande si les travaux d'enfouissement du réseau électrique rue des Quarterons sont suspendus. Monsieur le Maire a posé la question à la SICAE ELY mais n'a pas la réponse.
- Arnaud GUIRLIN
- ↳ Dit au revoir à ses collègues conseillers après 3 mandats (élu depuis 2001). Monsieur le Maire le remercie.
- Florence DELISLE
- ↳ Souligne les bonnes relations avec les conseillers sortants.
↳ Signale un nid de frelons asiatiques sur le terrain face à l'Intermarché. Monsieur le Maire répond que la Mairie de Ste Gemme Moronval sera informée, ce terrain se situant sur cette commune.
- J.F. NOËL du PAYRAT
- ↳ Remercie le conseil municipal pour cette expérience de premier mandat qui lui a permis de mieux connaître la commune et de l'apprécier encore plus. Félicite les conseillers pour leur implication, en particulier Monsieur le Maire et André BROU.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h45.